

JEAN-JACQUES BARBEY ATTAQUE L'ETAT POUR L'AVOIR "ENLEVÉ" EN 1966 ET PLACÉ DANS UN FOYER EN MÉTROPOLE

35 ans après, il retrouve sa famille à Saint-André

"Déporté" vers la Creuse en 1966 à l'âge de 6 ans, Jean-Jacques Barbey vient de retrouver, 35 ans après ce qu'il appelle un "kidnapping", sa famille biologique à Saint-André. Aujourd'hui, il attaque l'Etat, à qui il demande réparation pour cette "déportation", ainsi que la restitution de son nom de sang : Martial.

Texte Yves Mont-Rouge

C'est l'histoire bouleversante et émouvante d'un jeune Réunionnais exilé contre son gré dans la Creuse en 1966, dans des conditions "pas très claires". A l'époque, il fallait repeupler certaines régions de métropole. Une histoire dont on pourrait en faire un roman, voire un film. Un film triste. Une tristesse que la joie des retrouvailles, 35 ans après, n'arrive toujours pas à estomper tant la douleur intérieure est encore grande et les cicatrices psychologiques sans doute encore ouvertes chez Jean-Jacques Barbey.

Hier matin, devant la mairie de Saint-André, la ville où il a vu le jour le 27 mai 1959 - "le jour de la fête des mères dans la maternité qui se trouvait à l'actuel emplacement du magasin Alibaye" -, se rappelle sa maman, une centaine de membres de la famille Martial s'étaient donné rendez-vous pour se rendre au service de l'état-civil. Jean-Jacques Barbey a décidé d'entamer les démarches pour retrouver son dossier à la Ddass de la Réunion. Et pour que l'Etat lui restitue son nom de sang : Martial.

Trente-cinq après, alors qu'il n'avait que 6 ans lorsqu'un fonctionnaire de la Ddass et un garde-champêtre étaient venus le chercher, il n'a rien oublié de cet épisode crucial de sa vie. "J'habitais chez ma grand-mère avec d'autres enfants, dans une petite case. Et dès qu'on entendait le bruit du moteur de la 2 CV camionnette, la voiture qui venait prendre les enfants pour les emmener je ne sais où, on courait se cacher dans les champs de cannes. La plupart du temps, c'était le facteur".

Mais le 8 avril 1966, la 2 CV

s'était arrêtée devant la case de sa grand-mère. Jean-Jacques n'a pas eu le temps de s'enfuir. Son père, Antoine Jérémy Martial s'était résigné à apposer son pouce encre sur la feuille que lui a tendu le garde-champêtre. Jean-Jacques était ainsi confié à la Direction de l'action sanitaire et sociale: "Abandonné à la Ddass sous le matricule 2010", selon le jargon administratif de l'époque.

Quelques jours plus tard, il est envoyé à Guéret, chef-lieu de la Creuse. Il est adopté par un couple d'agriculteurs. Des personnes âgées, chez qui "le petit oiseau des îles", comme on l'appelait, trouve très vite affection et confort. Mais quatre années plus tard, un autre couple, les Barbey, venus spécialement de Normandie, débarque dans le petit village de la Creuse. "On va t'emmener aux sports d'hiver", lui disent-ils.

"L'ETAT A VOLÉ MON ENFANCE..."

Du haut de ses 10 ans, pas besoin de faire un dessin à l'enfant. Il a tout compris, surtout lorsqu'il voit perler de grosses larmes sur les joues de sa tata et de son tonton, devenus trop vieux pour s'occuper de lui. Embarqué dans une Ami 8, Jean-Jacques arrive dans sa nouvelle famille, après des heures de route.

A l'école, on lui donne des cahiers neufs portant son nouveau nom. "Cette perte d'identité civique fut pour moi une réelle souffrance, je voulais garder mon vrai nom de naissance". Trois ans plus tard, le couple se sépare. Jean-Jacques raconte que son père adoptif a



Toute la famille Martial réunie autour de Jean-Jacques devant la mairie de Saint-André, hier matin.

abusé de lui à plusieurs reprises. Les années passent. Il entre dans la vie active après son service militaire. Dans les années 1980, il rencontre Madeleine, agent de service dans l'Education nationale. Lui devient cuisinier chez le même employeur.

Les deux fonctionnaires de l'Education nationale sont nommés à Narbonne, puis à Coursan dans l'Aude (11) où ils habitent depuis maintenant sept ans, en compagnie de leurs deux enfants : Morgane, 12 ans et Sydney, 8 ans. Le couple s'est marié en 1985. Pour ce faire, il lui faut un extrait de naissance, qu'il demande à la Ddass. C'est ainsi qu'il découvre pour la première fois le nom de ses parents et celui de son village natal : Saint-André de la Réunion. Mais paradoxalement, Jean-Jacques n'est pas prêt à affronter cette nouvelle réalité, sans doute par peur de nouvelles déceptions, lui qui a tant souffert au cours de son existence.

Encouragé par Madeleine, il adresse un courrier au maire de Saint-André à l'automne dernier. Quelques jours avant la fête de Noël 2000, il reçoit une lettre. Son cadeau du ciel, ou plutôt du maire de Saint-André, qui a ordonné des recherches.

"Je n'y ai pas touché, j'avais trop peur", raconte-t-il. Son épouse l'ouvre. Il y a l'intérieur de l'enveloppe le numéro de téléphone de sa famille à Saint-André. La suite, on la connaît.

La famille Barbey (ou Martial) a débarqué à Gillot lundi dernier pour deux mois. Les billets d'avion ont été payés par l'Etat. Trente-cinq après, Jean-Jacques a reposé ses pieds sur le sol de son île natale. Et a serré dans ses bras, pour la première fois de sa vie, sa maman, ses frères et sœurs, le cœur gros.

Passées les réjouissances familiales, le Réunionnais révolté dans son for intérieur a repris son bâton de pèlerin. Et compte bien obtenir réparation de l'Etat, qui lui a "volé" son enfance et son adolescence pour l'avoir "déporté" si loin des siens, dans une existence faite de "mensonge organisé". Pendant 35 ans, j'ai vécu sur une planète qui n'était pas la mienne, coupé de mes racines, au point d'être en conflit avec moi-même, régulièrement. J'étais comme un Martien. L'Etat m'a utilisé, ainsi que des centaines d'enfants qui se trouvent dans mon cas, comme un cobaye. C'est la honte !". Aujourd'hui, Jean-Jacques réclame justice.



Jean-Jacques Barbey en compagnie de son épouse Madeleine et de leurs deux enfants, Morgane et Sydney. Ils sont en vacances jusqu'à la fin août.



Trente-cinq ans après sa "déportation", Jean-Jacques a retrouvé sa mère Agnès Martial, née Dévané. Son père est décédé il y a deux ans.